

MAIRIE  
D'  
ASCROS



06260 ASCROS

ASCROS, le 23 Avril 2022

☎ 04.93.05.84.21  
Télécopie :  
04.93.05.68.24

**Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal**

**du Samedi 15 Avril 2022 à 14 heures 30**

**Président** : Vincent GIOBERGIA.

**Élus présents** : AUTHIE Eddie avec procuration à RAYBAUD Alain, CANTIELLO Raffaèle, DILMI Henri avec procuration à GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain avec procuration à CANTIELLO Raffaèle, VALTIER Jean-Luc.

**Élu absent** : CHENET Florian.

**Secrétaire de séance** : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

**Ordre du Jour** : Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2021 ; Budgets Communaux 2022 ; Vote des taux d'imposition 2022 ; École d'ASCROS et RPI ; Appartements communaux : changement de destination ; Requête de M. Francis BIGOTTI ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS et association partenaire ISATIS ; Divers.

**0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :**

Compte-rendu de la séance du 26 Mars 2022 :

Remarques de Mme Nicole HAMES, 3<sup>ème</sup> Adjointe :

- Les travaux de débroussaillage chez M. et Mme GIOVANNESCHI ont été réalisés exclusivement par M. Jean-Christophe LENTINI, employé communal, alors qu'il était prévu qu'ils soient exécutés en partenariat avec ISATIS.

- Problème de réservation sur la ligne de transport à la demande (TAD) → les chauffeurs peuvent ramener les clients de Puget-Théniers à ASCROS, mais ne font pas le trajet contraire, Ascros-Puget-Théniers.

- Point Trésorerie : 257 659,79 euros le 15/04/2022.

- Situation des loyers : M. JAECK → à régulariser ;  
M. ODVAD est débiteur de 3 670,00 € (7 mois de loyers en retard avec les Ordures Ménagères et le nettoyage complet du Bar-Restaurant).

→ Caution de 1 000,00 € conservée par la commune et matériel du restaurant récupéré par la commune (1 500, 00 €).

Avec cet arrangement M. ODVAD restera débiteur de 1 170,00 euros qu'il règlera dès que possible (par 3 chèques de 390,00 €).

**1) Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2021 :**

Complète cohérence entre les comptes de Gestion 2021 de la Trésorerie et les Comptes Administratifs 2021 de la commune d'ASCROS ;

Fonctionnement : Dépenses 227 779,07 € Recettes 457 132,36 €  
Report excédent 207 710,01 €

Investissement : Dépenses 413 463,55 € Recettes 378 658,13 €  
Report déficit 221 002,27 €

Total général : Dépenses 1 838 883,37 €  
Recettes 1 993 796,21 €

Comptes de Gestion

**Vote : Pour, à l'unanimité**

Comptes Administratifs

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**2) Budget Primitif 2022 :**

Fonctionnement : Dépenses 513 603,31 € Recettes 358 690,47 €  
+ report excédent 154 912, 84 €

Total Fonctionnement : Dépenses 513 603,31 €  
Recettes 513 603,31 €

Investissement : Dépenses 283 617,42 € Recettes 565 767,88 €

Restes à Réaliser : Dépenses 976 638,48 € Recettes 950 295,71 €

Total Investissement : Dépenses 1 516 063,59 € Recettes 1 516 063,59 €

Total général cumulé : Dépenses 2 029 666,90 € Recettes 2 029 666,90 €

Budget Primitif 2022

**Vote : Pour, à l'unanimité**

**3) Vote des taux d'imposition 2022 :**

Pas d'augmentation d'impôts pour l'année 2022, maintien des taux actuels ;

Taux d'imposition Taxe Foncière Bâtie (TF B) : 18,17 %

Taux d'imposition Taxe Foncières non Bâtie (TF NB) : 29,97 %.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

#### **4) École d'ASCROS et RPI :**

- Effectifs rentrée 2022/2023 :

École d'ASCROS → 12 enfants + 1 enfant à la rentrée de Pâques 2022;  
École de LA PENNE → 12 enfants.

- Demande de Monsieur Arthur LEPAGE, Directeur de l'école d'ASCROS, qui souhaiterait obtenir une partie de l'ancien local communal à fioul afin d'y ranger le matériel éducatif d'extérieur.

→ Possibilité de partage à concrétiser (à voir avec la CCAA).

- M. Arthur LEPAGE : demande de subvention pour l'école d'ASCROS pour les sorties pédagogiques 2021/2022 dont le montant total prévisionnel s'élève à 5 000,00 euros ;

Cette demande est faite à chaque commune du RPI pour un montant respectif de 500,00 euros pour ASCROS, 500,00 euros pour LA PENNE et 500,00 euros pour SAINT-ANTONIN. Le reste du montant se répartit entre la coopérative scolaire, l'association « Les Petits Montagnards », les parents d'élèves et la CCAA.

500,00 euros accordés la coopérative scolaire d'ASCROS.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- M. Éric CEZERAC : demande de subvention pour l'école de LA PENNE pour les sorties pédagogiques 2021/2022 dont le montant total prévisionnel s'élève à 4 000,00 euros ;

Cette demande est faite à chaque commune du RPI pour un montant respectif de 500,00 euros pour ASCROS, 500,00 euros pour LA PENNE et 500,00 euros pour SAINT-ANTONIN. Le reste du montant se répartit entre la coopérative scolaire, l'association « Les Petits Montagnards », les parents d'élèves et la CCAA.

500,00 euros accordés la coopérative scolaire de LA PENNE.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

#### **5) Appartements communaux à Rourebel : changement de destination :**

- Mise à disposition d'un appartement communal à Rourebel (2032 ou 2101) pour le destiner à la location saisonnière en partenariat de conseil avec l'organisme des « Gîtes de France ». Délibération de principe.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

-Rénovation de l'appartement communal 2101 à Rourebel, dans le cadre du FRAT 2022 du Conseil Régional SUD PACA, avec subvention de 15 000,00 euros.

**Vote : Pour, à l'unanimité**

- Prévoir la construction d'une grande marquise afin d'abriter la passerelle de l'entrée principale de l'immeuble.

Déclaration de travaux à présenter aux services de la DDTM des A-M.

- Demande d'attribution d'un logement communal à Rourebel par Mme Élodie TASCHINI et son compagnon M. Franck PELLETIER ;

→ Cette requête sera présentée à la « Commission Logement ».

Travaux : consignes de M. Alain SGARRONI :

- Place du Château : proposition de rattrapage « propre » du muret, en béton, à l'identique ;

- Borne véhicule électrique : proposition d'installation au Parking de Vé Lou Bey ;
- Incendie du local « Tri sélectif » : rapport des Pompiers et facture de la caméra transmis à l'expert M. Jean-François FAVRE ;
- Canalisations à revoir avec le SMIAGE :  
Eau potable → rouillée,  
Assainissement → vieille, datant de 1958,  
Branchement compteur M. et Mme GIOVANNESCHI.

**6) Requête de M. Francis BIGOTTI :**

- Demande la reprise des marches de l'escalier devant sa propriété depuis Souta Barri et menant jusqu'à la Placette, à gauche en montant et la pose d'une main courante dans ces escaliers, à droite en montant.

**7) ISATIS : Ferme d'ASCROS :**

- Mail de Mme Lucie JAUFFRED du SMIAGE qui informe les services de la Mairie de l'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de la Ferme thérapeutique grâce au nouveau modem.
- En attente du devis d'entretien de l'installation par le SMIAGE.

**16) Divers :**

- Requête de Mme Charlène CANESTRIER et M. Jean-Alain SERRANO qui souhaiteraient la pose d'un poteau d'éclairage public près de leur habitation 2902 Route Agricole - Quartier Les Chalts - 06260 ASCROS, leur propriété étant dans la totale obscurité.  
Une étude de faisabilité et de coût sera demandée au SICTIAM.

**Requête de M. Patrick BAILET :**

- Des habitants de Rourebel et lui-même dénoncent que les places du parking de Rourebel sont occupées par des véhicules ventouses.
- M. Charles PACCINO, Conseiller Municipal, se charge de représenter le Hameau de Rourebel au sein de la Municipalité d'ASCROS, en référence avec M. le Maire.
- Le courrier adressé à la SDA Cians-Var concernant la demande de pose de ralentisseurs à la sortie de Rourebel (sens Rourebel-Puget-Théniers) est restée sans réponse. A revoir avec les services départementaux.
- La démission de M. Patrick BAILET a été envoyée aux services préfectoraux qui en ont pris acte et ont ainsi modifié la composition du Conseil Municipal d'ASCROS.

- Nocturne du PNR le 22/04/2022 : extinction de l'éclairage public et de toutes les sources lumineuses de 22 heures à 23 heures.

- Requête de M. et Mme GIOVANNESCHI, Bernard et Christiane concernant leur convention d'occupation du domaine public avec la commune d'ASCROS.  
Reconduction de la convention pour un an (10 € annuel).

**Vote : Pour, à l'unanimité**

Garde-corps : réalisation avec les travaux de la Place du Château.

- Numérotation des rues : obligation réglementaire dans la « Lettre du Maire rural » (dans les communes de moins de 2 000,00 habitants).

- Comité des Fêtes :

Fête du 14 juillet Place du Château → préservation du sol après la rénovation totale de la Place ; interdiction de positionner barbecue ou rôtissoire afin d'éviter toute projections de matières grasses, Buvette à installer obligatoirement dans le jardin d'enfants.

Mariage de M. Éric SGARRONI et Mme Lydia LIDOU :

Demande de privatisation de la Place du Château → à revoir.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 17 heures 35, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,  
Vincent GIOBERGIA**

